

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 557

24 mars 2011

SOMMAIRE

Accero Canada Holdings S. à r.l.	26690	Go-Soft S.à.r.l.	26706
Altor II S. à r.l.	26729	Guadarrama Sicav	26736
Altor I S. à r.l.	26708	ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A.	26711
Altor MM Holding S.à r.l.	26699	ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.à r.l. ...	26711
Altor Valot Holding S.à r.l.	26708	IF-Experts-Comptables	26702
AMT Servilux S.A.	26730	International Real Estate Holders S.A. ...	26726
Anchor Holding S.A.	26728	International Real Estate Holders S.A. ...	26710
Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l.	26720	Invista European Real Estate Bel-Air Hol- dings S.à r.l.	26730
Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l.	26728	J.L.M.L. Participation S.A.	26711
Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l. ...	26729	Jucharo S.à r.l.	26702
Auction EquityCo S.A.	26735	Kamps Private Participation S.A.	26705
Azul Holding S.C.A.	26693	KKR My Best Friend Lux S.à r.l.	26693
Balkan Reconstruction Investment Financ- ing S.C.A. SICAR	26735	Lorda S.A.	26702
Bassatne Holding Company S.A.	26736	Luxfinco S.à r.l.	26692
Belron ND S.à r.l.	26721	Mariram S.A.	26690
Beverage Packaging Holdings (Luxem- bourg) II S.A.	26730	Metaprotech S.A.	26720
Boz S.A.	26692	Milton Homes & Design S.à r.l.	26726
Capitol Inquiry Services S.A.	26690	Nelson Luxco S.à r.l.	26731
Centre de Maintenance à Distance SA ...	26727	Nerthus Invest S.A.	26707
Cloud Managed Data	26727	Pocanto S.A.	26731
Co-Invest Holding S.A.	26697	Protel S.A.	26699
Crystal Sigma S.à r.l.	26736	Quiral Luxembourg S.A.	26703
Domus Heraclion	26718	Server Group Europe S.A.	26708
Durmington S.A.	26716	Sobepart S.A.	26727
EdR Real Estate (Eastern Europe) Finance S.à r.l.	26710	Tarkett Agepan Laminate Flooring, S.C.S.	26705
Egide S.A.	26700	Temlux Holding Limited S.A.	26707
Elckerlyc S.à r.l.	26697	Trimontana S.A.	26707
European Credit (Luxembourg) S.A.	26699	Tweedy, Browne Value Funds	26729
Fifth Ave Participations, S.à r.l.	26711	Volans Investments S.A.	26716
Fundamental European Value S.A.	26701	WIHSA Holdings S.A.	26723
		ZobiboZ Records	26718

Mariram S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 34.374.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Pierre LENTZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011005876/22.

(110005736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Accero Canada Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.245.

—
Il est à noter que l'adresse de l'associé unique Accero S.à r.l. est dorénavant située au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour ACCERO CANADA HOLDINGS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011004853/14.

(110005308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Capitol Inquiry Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 144.315.

—
L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITOL INQUIRY SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 144.315, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 346 du 17 février 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle LANGLOIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de 1.000,-EUR, pour le passer de son montant actuel de 520.000,-EUR à 521.000,-EUR par l'émission de 10 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,-EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille euros (1.000-EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt mille euros (520.000.-EUR) à cinq cent vingt et un mille euros (521.000.-EUR), par la création de dix (10) nouvelles actions de cent euros (100.-EUR) chacune.

Souscription et Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Vincent MARTET, demeurant au Chemin de la Falaise 1, CH-1196 Gland, Suisse, représenté par Madame Christelle LANGLOIS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Gland, le 28 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle personne, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les dix (10) actions nouvelles, chacune pour le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de mille euros (1.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq paragraphe premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent vingt et un mille Euros (521.000,-EUR) représenté par cinq mille deux cent dix (5.210) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Langlois, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/970. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004947/74.

(110005271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Luxfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.767.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 28 décembre 2010

1. L'associé unique décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise, PRICEWATERHOUSECOOPERS, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 65.477 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2010.

2. L'associé unique décide de renouveler le mandat des gérants suivants jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- Monsieur Olivier FERRER, demeurant professionnellement au 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005108/20.

(110005316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Boz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 101.587.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.", société anonyme holding, ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.795,

représentée par un de ses administrateurs à savoir Maître Alain LORANG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "BOZ S.A.", avec siège social à L1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 939 du 21 septembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 101.587,

Que le capital de ladite société est à ce jour trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que "FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "BOZ S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "BOZ S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à la lacération du certificat d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation LAC/2010/60028. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004921/43.

(110005212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

KKR My Best Friend Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 151.291.

L'adresse de l'associé Oregon Public Employees Retirement Fund se trouve désormais au 350 Winter Street NE, Suite 100, Salem, Oregon 97301-3896, Etats-Unis d'Amérique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005098/11.

(110005282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Azul Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.319.

In the year two thousand and ten on the twentieth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Azul Holding S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131319 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 25, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2263 of October 10, 2007, whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 2, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1619 of July 2, 2008.

The meeting is chaired by Ms. Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Mrs Flora GIBERT, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. All the shareholders have been duly convened to this meeting and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list, that 979.716 shares representing together 97,9716% of the share capital of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the shareholders' right to equal treatment for the purpose of the resolutions.

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 40.000,00, to bring it from its present amount of EUR 1.000.000,00 to EUR 960.000.000,00 by cancellation of 40.000 ordinary shares of EUR 1,00 each held by Volja Lux S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138116, and allocation to the share premium account of the corresponding payable for the aggregate amount of EUR 40.000,00.

3. Conversion of 188.195 ordinary shares held by Volja Lux S.à r.l. into 188.195 preferred shares.

4. Linking of the share premium to the preferred shares.

5. Amendment of articles 1 by adding a point 1.8, 7.1, 21.2 and 21.3 of the Company's bylaws to give them henceforth the following content:

" **1.8. Shares.** The ordinary shares and the Preferred Shares issued by the Corporation at any time."

" **7.1.** The Corporation has a subscribed share capital of nine hundred sixty thousand Euro (EUR 960.000,00) represented by one (1) management share (the "Management Share"), seven hundred seventy-one thousand eight hundred four (771.804) ordinary shares and one hundred eighty-eight thousand one hundred ninety-five (188.195) preferred shares (the "Preferred Shares"), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Any amount of share premium paid by a shareholder or linked to certain shares of any type shall remain linked to such shares and payable to the holder of such shares."

" **21.2.** The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, and being however specified that any distribution made to the shareholders shall be made so that the Preferred Shares get a preferred (but without priority) return (expressed in percentage of any distribution) equal to (A) (i) the nominal value of the preferred Shares plus (ii) the share premium linked to such Preferred Shares divided by (B) (i) the total share capital of the Corporation plus (ii) the total share premium of the Corporation."

" **21.3.** Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by applicable law and article 21.2 above."

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to declare that the shareholders waive their right to equal treatment for the purpose of the present resolutions.

Second resolution

The meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of forty thousand Euro (EUR 40.000,00) to bring it from its present amount of one million Euro (EUR 1.000.000,00) to (EUR 960.000,00) by cancellation of forty thousand (40.000) ordinary shares of one Euro (EUR 1,00) each held by Volja Lux S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138116, and allocation to the share premium account of the corresponding payable for the aggregate amount of forty-thousand Euro (EUR 40.000,00).

Third resolution

The meeting resolves to convert all of the one hundred eighty-eight thousand one hundred ninety-five (188.195) ordinary shares held by Volja Lux S.à r.l., prenamed, into one hundred eighty-eight thousand one hundred ninety-five (188.195) preferred shares (the Preferred Shares).

Fourth resolution

The meeting resolves to link the existing share premium in the amount of forty thousand Euro (EUR 40.000,00) to the Preferred Shares.

Fifth resolution

As a consequence from the above resolutions, the meeting resolves amend articles 1 (by adding a point 1.8), 7.1, 21.2 and 21.3 of the Company's bylaws to give them henceforth the following content:

" **1.8. Shares.** The ordinary shares and the Preferred Shares issued by the Corporation at any time."

" **7.1.** The Corporation has a subscribed share capital of nine hundred sixty thousand Euro (EUR 960.000,00) represented by one (1) management share (the "Management Share"), seven hundred seventy-one thousand eight hundred four (771.804) ordinary shares and one hundred eighty-eight thousand one hundred ninety-five (188.195) preferred shares (the "Preferred Shares"), all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Any amount of share premium paid by a shareholder or linked to certain shares of any type shall remain linked to such shares and payable to the holder of such shares."

" **21.2.** The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, and being however specified that any distribution made to the shareholders shall be made so that the Preferred Shares get a preferred (but without priority) return (expressed in percentage of any distribution) equal to (A) (i) the nominal value of the preferred Shares plus (ii) the share premium linked to such Preferred Shares divided by (B) (i) the total share capital of the Corporation plus (ii) the total share premium of the Corporation."

" **21.3.** Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by applicable law and article 21.2 above."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day first written above.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their full name, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Azul Holding S.C.A.", avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.319 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2263 du 10 octobre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, 2 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1619 du 2 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et scrutatrice Madame Flora GIBERT, juriste, avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que 979.716 actions, représentant ensemble 97,9716% du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation des actionnaires à leur droit de traitement égalitaire dans le cadre des présentes résolutions.
2. Réduction du capital social à hauteur de EUR 40.000,00 afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,00 à EUR 960.000,00 par annulation de 40.000 actions ordinaires de EUR 1,00 chacune détenues par Volja Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138116, et allocation au compte prime d'émissions de la créance correspondante pour le montant total de EUR 40.000,00.
3. Conversion de 188.195 actions ordinaires détenues par Volja Lux S.à r.l. en 188.195 actions préférentielles.
4. Rattachement de la prime d'émission aux actions préférentielles.
5. Modification des articles 1 par ajout du point 1.8, 7.1, 21.2 et 21.3 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivantes:

« **1.8. Actions.** Les actions ordinaires et les Actions Préférentielles émises par la Société à tout moment.»

« **7.1.** La Société a un capital souscrit de neuf cent soixante mille Euro (EUR 960.000,00) représenté par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), sept cent soixante et onze mille huit cent quatre (771.804) actions ordinaires et cent quatre vingt huit mille cent quatre-vingtquinze mille (188.195) actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Toute prime d'émission versée par un actionnaire ou liée à certaines actions de quelque catégorie que ce soit restera liée à ces actions et due au détenteur de ces actions.»

« **21.2.** L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandations du Gérant, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels, et, étant entendu que toute distribution faite aux actionnaires devra être faite afin que les Actions Préférentielles reçoivent un retour préférentiel (mais non prioritaire) (exprimé en pourcentage de toute distribution) égale à (A) (i) la valeur nominale des Actions Préférentielles plus (ii) la prime d'émission liée à ces Actions Préférentielles divisée par (B) (i) le montant total du capital social de la Société plus (ii) le montant total de la prime d'émission de la Société.»

« **21.3.** Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et les termes de l'article 21.2 ci-dessus.»

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la renonciation des actionnaires à leur droit de traitement égalitaire dans le cadre des présentes résolutions.

Seconde résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à hauteur de quarante mille Euros (EUR 40.000,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million d'Euros (EUR 1.000.000,00) à neuf cent soixante mille Euros (EUR 960.000,00) par annulation de quarante mille (40.000) actions ordinaires d'un Euro (EUR 1,00) chacune détenues par Volja Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume J. Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138116, et allocation au compte prime d'émissions de la créance correspondante pour le montant total de quarante mille Euros (EUR 40.000,00).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir cent quatre-vingt huit mille cent quatre vingt quinze (188.195) actions ordinaires détenues par Volja Lux S.à r.l. en cent quatre-vingt huit mille cent quatre vingt quinze (188.195) actions préférentielles.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de lier la prime d'émission existante pour un montant de quarante mille Euros (EUR 40.000,00) aux Actions Préférentielles.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 1 par ajout du point 1.8, 7.1, 21.2 et 21.3 des statuts de la Société pour leur donner la teneur suivantes:

« **1.8. Actions.** les actions ordinaires et les Actions Préférentielles émises par la Société à tout moment.»

« **7.1.** La Société a un capital souscrit de neuf cent soixante mille Euros (EUR 960.000,00) représenté par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), sept cent soixante et onze mille huit cent quatre (771.804) actions ordinaires et cent quatre vingt huit mille cent quatre-vingtquinze mille actions préférentielles (les «Actions Préférentielles») ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Toute prime d'émission versée par un actionnaire ou liée à certaines actions de quelque catégorie que ce soit restera liée à ces actions et due au détenteur de ces actions.»

« **21.2.** L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandations du Gérant, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels, et, étant entendu que toute distribution faite aux actionnaires devra être faite afin que les Actions Préférentielles reçoivent un retour préférentiel (mais non prioritaire) (exprimé en pourcentage de toute distribution) égale à (A) (i) la valeur nominale des Actions Préférentielles plus (ii) la prime d'émission liée à ces Actions Préférentielles divisée par (B) (i) la montant total du capital social de la Société plus (ii) le montant total de la prime d'émission de la Société.»

« **21.3.** Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales et les termes de l'article 21.2 ci-dessus.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau susmentionnés ont signé avec, nous, notaire, le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58211. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Référence de publication: 2011004865/198.

(110005324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Elckerlyc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 147.438.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat daté du 1^{er} octobre 2010 que les parts sociales de la société de EUR 100,- chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
Tweelandenpunt Holding S.A. 1, rue du Potager L-2347 Luxembourg	750
Roeland P. PELS 24, rue des Maraîchers L-2124 Luxembourg	250
TOTAL	1.000

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004988/18.

(110005329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Co-Invest Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 81.360.

—
L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "CO-INVEST HOLDING S.A.", ayant son siège social à L1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81360, constituée suivant acte reçu le 16 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 934 du 29 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Elvinger, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 2 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

- 3) Suppression de toute référence à la loi de 1929 dans les statuts.
- 4) Modification afférente des statuts.
- 5) Nominations statutaires
- 6) Transfert du siège social

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement "soparfi".

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article deux des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation».

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer des statuts toute référence à la loi de 1929.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de révoquer les administrateurs et le commissaire aux comptes en place et décide de nommer les personnes suivantes:

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs

- Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, demeurant à 16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg, Monsieur Robert Elvinger est également nommé administrateur délégué

- Monsieur Didier SCHÖNBERGER, avocat ayant son adresse professionnelle au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

- Madame Carla BARBOSA, comptable, demeurant 3, beim Schlass, L-8058 Bertrange

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Roberto VASTA, conseil fiscal, demeurant à 106, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social au 16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. ELVINGER, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 décembre 2010. Relation LAC/2010/59030. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004960/82.

(110005337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Protel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.
R.C.S. Luxembourg B 42.103.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 7 février 2011 à 16 heures.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte sur proposition du Conseil d'Administration les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte à l'unanimité:

- La démission de Monsieur Pol-Henri Smal, Administrateur, domicilié 50 Boulevard Frère Orban à B-4000 Liège, née le 26 juin 1918.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire nomme à l'unanimité et pour une durée de 6 ans aux fonctions d'Administrateur:

- YQUANT, société anonyme, immatriculée au R.C. Luxembourg B 146.358, 21 Rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg.
- Monsieur Christian Smal, domicilié 21 Rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg, né le 4 janvier 1944 à Vielsalm (Belgique)
- Madame Hilde de Coninck, domicilié 32-36 Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg, née le 16 juin 1958.

Troisième résolution:

L'Assemblée Générale Extraordinaire reconduit le mandat de l'administrateur délégué pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Christian Smal, domicilié 21 Rue des Eglantiers à L-1457 Luxembourg, né le 4 janvier 1944 à Vielsalm (Belgique)
- Madame Hilde de Coninck, domicilié 32-36 Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg, née le 16 juin 1958. Luxembourg, le 7 février 2011. Signature.

Référence de publication: 2011021557/26.

(110025094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Altor MM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 211.250,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 145.368.

Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 8 décembre 2010

L'associé unique a nommé la personne suivante comme gérant de la catégorie A de la Société avec effet au 8 décembre 2010:

- M. Frans Henrik Kockum, né le 18 octobre 1944 à Malmö, en Suède, ayant son adresse à 36 An de Strachen, L-7362 Bofferdange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altor MM Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011005540/17.

(110005712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

European Credit (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 72.192.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2010

En date du 30 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Alfonso de Maqua en qualité d'Administrateur
- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Nicholas Cranston en qualité d'Administrateur

- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Yves Wagner, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L – 1273 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011004990/16.

(110005312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Egide S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.571.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «EGIDE S.A.», ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.571, constituée suivant acte reçu le 18 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 506 du 1994.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relative à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4.- Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58200. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011004993/79.

(110005255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2010

En date du 30 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Alfonso de Maqua en qualité d'Administrateur
- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Nicholas Cranston en qualité d'Administrateur
- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Yves Wagner, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L – 1273 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011005018/16.

(110005313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Jucharo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.549.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des Associés du 20 décembre 2010

- La société FIN-CONTROLE S.A. société anonyme, avec siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est nommée en tant que Commissaire aux Comptes, pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour JUCHARO SARL

Signatures

Référence de publication: 2011005080/16.

(110005165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

IF-Experts-Comptables, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 148.154.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 7 janvier 2011 a pris acte de la démission de Monsieur Romain HILGER de ses fonctions d'Administrateur au sein de la société en date du 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011005803/12.

(110005647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Lorda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le 10 février 2011:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- Madame Célia Cerdeira, née le 15 décembre 1975 à Benquerença (Portugal) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016:

- Monsieur Umberto Carlo Caprani, né le 16 mai 1954 à Onsernone (Suisse) et demeurant professionnellement Corso Elvezia 16, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Hans Küpfer, né le 18 décembre 1946 à Zürich (Suisse) et demeurant Via delle Vigne 2, CH-6924 Sorengo;

- Madame Medina Barbara Nagar, né le 02 février 1968, à Steinmaur (Suisse) et demeurant professionnellement Via Magatti 6, CH-6900 Lugano.

3) L'Assemblée décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer Mr Umberto Carlo Caprani, né le 16 mai 1954 à Onsernone (Suisse) et demeurant professionnellement, Corso Elvezia 16, CH-6900 Lugano, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LORDA S.A.

Référence de publication: 2011021831/29.

(110026637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Quiral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 10-12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.184.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "QUIRAL LUXEMBOURG S.A." avec siège social à L-1660 Luxembourg, 10-12, Grand'Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 18 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 9 du 6 janvier 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire DECKER, en date du 25 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 262 du 15 février 2002, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire DECKER, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 824 du 8 août 2003, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire DECKER, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 388 du 9 avril 2004, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire DECKER, en date du 4 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 534 du 3 juin 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 8 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1029 du 25 février 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 77.184.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Isabelle HAO, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Annick THIL, employée privée, demeurant à Schiffange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mario DUMONT, général manager, demeurant à Maldegem (Belgique).

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression des actions existantes de la société et création de quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-quatre (95.464) nouvelles actions d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,00) chacune.

2. Augmentation du capital social à concurrence de trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 357.990,00), pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent trente-et-un mille neuf cent soixante euros (EUR 1.431.960,00) au montant de un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.789.950,00) par la création et l'émission de vingt-trois mille huit cent soixante-six (23.866) actions d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,00) chacune, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes, par apport en numéraire.

3. Souscription et libération.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer les actions existantes. L'assemblée générale décide de créer en remplacement quatre-vingt-quinze mille quatre cent soixante-quatre (95.464) nouvelles actions d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,00) chacune.

Les actions ainsi créées seront distribuées aux actionnaires existants de la société au prorata de leur participation dans le capital social.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions requises par la loi.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingtdix euros (EUR 357.990,00), pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent trente-et-un mille neuf cent soixante euros (EUR 1.431.960,00) au montant de un million sept cent quatre-vingtneuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.789.950,00) par la création et l'émission de vingt-trois mille huit cent soixante-six (23.866) actions d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,00) chacune, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes, par apport en numéraire.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital décidée ci-avant, les actionnaires existants de la société, à savoir:

1) «QUIRAL BELGIQUE S.A.», société de droit belge, ayant son siège social à B-1180 Uccle, Drève des Renards 2, ici représentée par Monsieur Mario DUMONT, prénommé

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1^{er} décembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire à vingt-trois mille huit cent soixante-cinq (23.865) nouvelles actions ainsi créées, pour un montant de trois cent cinquante-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 357.975,00).

2) Monsieur Eric BOULANGER, administrateur de sociétés, demeurant à B-1980 Lasne, 18, sentier du Moulin, représenté par Monsieur Mario DUMONT, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 décembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire à une (1) nouvelle action ainsi créée, pour un montant de quinze euros (EUR 15,00).

L'augmentation de capital a été libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 357.990,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.789.950,00), divisé en cent dix-neuf mille trois cent trente (119.330) actions d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,00) chacune."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le représentant de l'(des) actionnaire(s), agissant en lieu et place et au nom de l'/des actionnaire(s) souscripteur(s) à l'augmentation de capital, déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que son mandant(ses mandants) est(ont) le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: I. Hao, A. Thil, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 décembre 2010. Relation LAC / 2010 / 60035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005177/110.

(110005335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Kamps Private Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 121.036.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung gehalten zu Luxemburg den 14. Dezember 2010

1. Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach 24 rue Saint Mathieu, L-2138 Luxemburg zu verlegen.
2. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A Jürg KALLAY und den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B Volkhard Otto METT und Martin GÖGGELMANN an.
3. Die Generalversammlung ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:
 - Herr Joeri STEEMAN, mit beruflicher Adresse 24 rue Saint Mathieu, L-2138 Luxemburg, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B
 - Herr Kris GOORTS, mit beruflicher Adresse 24 rue Saint Mathieu, L-2138 Luxemburg, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B
 - Herr Frederik ROB, mit beruflicher Adresse 24 rue Saint Mathieu, L-2138 Luxemburg, Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B
4. Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars Herrn Joeri STEEMAN an.
5. Die Generalversammlung ernennt zum neuen Kommissar: Herr Régis PIVA, mit beruflicher Adresse in L-2138 Luxemburg, 24 rue Saint Mathieu.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars laufen bei der jährlichen Generalversammlung von 2012 ab.

Joeri STEEMAN / Frederik ROB

Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B / Verwaltungsratsmitglied der Kategorie B

Référence de publication: 2011005089/25.

(110005261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Tarkett Agepan Laminate Flooring, S.C.S., Société en Commandite simple (en liquidation).

Capital social: EUR 202.000,00.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang, Z.I. de Lentzweiler.

R.C.S. Luxembourg B 118.262.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société daté du 10 février 2011 (traduction libre) que:

«Première Résolution:

Il est entendu de prendre acte que la société TARKETT LAMINATE S.à r.l a cessé d'exister suite à sa liquidation et que dès lors, elle n'est plus co-liquidateur de la Société.»

«Troisième Résolution:

Il est décidé de nommer TARKETT GDL S.A., en tant que nouveau co-liquidateur de la Société pour mener les opérations de liquidation volontaire de la Société avec AGEPAN FLOORING PRODUCTS, S.à ri, conformément à l'acte notarié d'ouverture de la liquidation avec tous les pouvoirs y mentionnés.»

Il convient également de noter les coordonnées complètes de la société TARKETT GDL S.A.:

TARKETT GDL S.A.

Société Anonyme

Siège social: 2, Op der Sang

L-9779 Lentzweiler

R.C.S. Luxembourg B92.165

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011021971/29.

(110025767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Go-Soft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 98.794.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundzehn, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse BIEL, mit dem Amtssitze zu Esch/Alzette.

Sind erschienen:

1.- Frau Ursula GORBAUCH – SCHICHEL, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-54298 Igel, 3 Zum Hausenborn.

2.- Herr Karl GORBAUCH, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54298 Igel, 3 Zum Hausenborn.

Diese Kompargenten, ersuchten den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden.

A) Die Gesellschaft GO-SOFT S.à.r.l. mit Sitz in L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobilgen, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 19. Januar 2004 und veröffentlicht im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg Nummer 293 am 12. März 2004.

B) Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euros (12.400.-) aufgeteilt in hundert Anteile (100) zu je hundertzweiundzwanzig (124.- €) und würde gezeichnet wie folgt:

- Frau Ursula GORBAUCH – SCHICHEL, vorbenannt,	99 Anteile
- Herr Karl GORBAUCH, vorbenannt,	1 Anteil.
Total: Hundert Anteile,	100 Anteile

C) Die Gesellschaft besitzt keine Immobilien mehr, da diese alle veräußert wurden.

D) Die Gesellschaft besitzt keine Schulden.

E) Die Aktiva und Passiva der Gesellschaft wurden zu den Rechten der Anteilseigentümer aufgeteilt.

F) Die Gesellschaft besitzt keine Geschäftstätigkeit mehr.

G) Die Gesellschafter betrachten die Gesellschaft als liquidiert.

H) Alle restlichen eventuellen Aktiva und Passiva werden von den Gesellschaftern proportional zu ihren Anteilen übernommen. Für die Passiva sind sie jedoch in unteilbarer und solidarischer Weise gehalten.

I) Entlastung wurde den Geschäftsführern der Gesellschaft erteilt.

J) Alle Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in D-54298 Igel, 3 Zum Hausenborn, verwahrt.

K) Alle Kosten und Ausgaben gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Anteilhaber.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch/Alzette, in der Amtsstube des Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompargenten, hat er mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: Gorbauch-Schichel; Gorbauch, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15624. Reçu soixante-quinze euros (75, €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005041/42.

(110005206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.740.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 27 décembre 2010

Est nommé administrateur de catégorie B:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur de catégorie B démissionnaire.

Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur de catégorie B démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011005157/15.

(110005301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Trimontana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 109.645.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 3 décembre 2010 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011005249/20.

(110005293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Temlux Holding Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 72.477.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2011

Démission d'un administrateur

Monsieur Pascal ROBINET

Nomination d'un nouvel administrateur

Mademoiselle Elena TRIFONOVA,

Née à Ekaterinburg (Russia) le 4 novembre 1982

Demeurant à Malisheva st.3-71, 620014 Ekaterinburg (Russia)

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin lors de la décision d'approbation des comptes qui sera prise en 2011.

Correction du prénom d'un administrateur

Monsieur Yuri TRIFONOV

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005239/19.

(110005217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 122.675,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 115.998.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 8 décembre 2010

L'associé unique a nommé la personne suivante comme gérant de la Société avec effet au 8 décembre 2010:

- M. Frans Henrik Kockum, né le 18 octobre 1944 à Malmö, en Suède, ayant son adresse à 36 An de Strachen, L-7362 Bofferdange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altor I S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011005567/16.

(110005710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 128.600,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 148.514.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 8 décembre 2010

L'associé unique a nommé la personne suivante comme gérant de la catégorie A de la Société avec effet au 8 décembre 2010:

- M. Frans Henrik Kockum, né le 18 octobre 1944 à Malmö, en Suède, ayant son adresse à 36 An de Strachen, L-7362 Bofferdange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altor Valot Holding S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011005541/17.

(110005713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Server Group Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 68.574.

—
Im Jahre zweitausendelf, den siebten Januar.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft «Server Group Europe S.A.», mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 68574, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit Amtssitz in Remich, am 19. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 338 vom 12. Mai 1999.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Remich, am 29. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 461 vom 27. März 2007.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Tom FELGEN, Anwalt, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Laurent BARNICH, Angestellter, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn René FALTZ, Anwalt, mit Berufsanschrift in L-1720 Luxembourg, 6, Rue Heine.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Es geht aus der vorgenannten Anwesenheitsliste hervor, dass eintausend (1.000) Aktien, welche 100 % des Kapitals der Gesellschaft darstellen, bei dieser Generalversammlung anwesend sind, welche somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung abstimmen kann.

III.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von dreizehn Euro (€ 13,-), um es von derzeit dreissigtausend neunhundertsevenundachtzig Euro (€ 30.987,-) auf einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) zu erhöhen, durch Einbringung von dreizehn Euro (€ 13,-) aus dem Reservefonds.

2. Umwandlung der bestehenden Aktien ohne Nominalwert in Aktien mit einem Nominalwert von einunddreissig Euro (€ 31,-) pro Aktie.

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals von derzeit einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) auf dreihundertzehntausend Euro (€ 310.000,-) durch Ausgabe von neuntausend (9.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (€ 31,-).

4. Abänderung der Satzung.

5. Sonstiges.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst mit einer Mehrheit von 900 Aktien, angesichts der Enthaltung des Aktionärs Rocado S.A., die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von dreizehn Euro (€ 13,-) um es von derzeit dreissigtausend neunhundertsevenundachtzig Euro (€ 30.987,-) auf einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) zu erhöhen, durch Einbringung von dreizehn Euro (€ 13,-) aus dem Reservefonds.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst mit einer Mehrheit von 900 Aktien, angesichts der Gegenstimme des Aktionärs Rocado S.A., für die bereits bestehenden Aktien einen Nominalwert von einunddreissig Euro (€ 31,-) festzulegen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst mit einer Mehrheit von 900 Aktien, angesichts der Gegenstimme des Aktionärs Rocado S.A., die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweihundertneunundsiebzigtausend Euro (€ 279.000,-) um es von derzeit einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) auf dreihundertzehntausend Euro (€ 310.000,-) zu erhöhen durch Ausgabe von neuntausend (9.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (€ 31,-), durch Bareinlage.

Zeichnung und Einzahlung

Die Generalversammlung stellt fest dass die Aktien wie folgt eingezahlt wurden und die Zeichnung der neuntausend Aktien (9.000) erfolgt wie folgt:

- Sechstausenddreihundert Aktien (6.300) durch den Aktionär „SOCIETE DOMAINE DE BOIS LE ROI S.A.“, Aktiengesellschaft mit Sitz in L-6496 Echternach, 48, Montée de Trooskneppchen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B99424, voll eingezahlt;

- Eintausendachthundert Aktien (1.800) durch den Aktionär „FANOE S.A.“, Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 99424, voll eingezahlt;

Der Aktionär „Rocado S.A.“, Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2610 Luxembourg, 160 route de Thionville, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 72988 hat die neunhundert Aktien (900) weder gezeichnet noch eingezahlt.

Die Generalversammlung und der beurkundenden Notarin, welche dies ausdrücklich bestätigt, wurde der Beweis erbracht dass achttausendeinhundert (8.100) neue Aktien voll eingezahlt wurden, so dass der Betrag von zweihundertneundfünfzigtausendeinhundert Euro (€ 251.100,-) zur freien Verfügung steht. Die nicht gezeichneten und eingezahlten Aktien werden dementsprechend nicht ausgegeben.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst mit einer Mehrheit von 900 Aktien, angesichts der Gegenstimme des Aktionärs Rocado S.A., Artikel 3, erster Absatz der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertzweiundachtzigtausendeinhundert Euro (€ 282.100,-) eingeteilt in neuntausendeinhundert (9.100) Aktien zum Nominalwert von je einunddreissig Euro (€ 31,-), voll eingezahlt.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T.Felgen, L.Barnich, R.Faltz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005207/88.

(110005247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

International Real Estate Holders S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 35.904.

La société Juria Experts sàrl dénonce, avec effet au 31 décembre 2010, le siège social de et la convention de domiciliation conclue avec la société International Real Estate Holders S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg, Section B, no. 35904.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour la Gérance

Juria Experts sàrl

Signature

Référence de publication: 2011005469/14.

(110005310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

EdR Real Estate (Eastern Europe) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 125.166.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'associé unique en date du 31 décembre 2010 que la personne suivante a été nommée avec effet au 1^{er} janvier 2011 et pour une durée indéterminée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Jacques Lebhar, né le 18 avril 1946 à Oran, Algérie, résidant au 79, Quai André Citroën, 75015 Paris, France.

Depuis lors, le Conseil de Gérance de la Société se compose comme suit;

- Monsieur Jacques Lebhar,
- Monsieur Norbert Becker,
- Monsieur Christophe Bejach,
- Monsieur Jimmy Pinto,
- Monsieur Samuel Pinto,
- Monsieur Arnon Rabinovitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011020971/28.

(110025586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Fifth Ave Participations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 135.043.

Par la présente je vous fais part de ma décision de démission de mes fonctions de gérant de la société en date du 15 novembre 2010.

Fait, le 12 novembre 2010 à Luxembourg.

Benoit ANDRIANNE.

Référence de publication: 2011021023/10.

(110025431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

J.L.M.L. Participation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 78.831.

Je soussigné, Luca Di Fino, gérant de la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l., dénonce le siège de la société J.L.M.L. PARTICIPATION S.A., 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 78.831 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021100/10.

(110025097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A., Société Anonyme,
(anc. ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.à r.l.).**

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 50.858.

L'an deux mille dix, le trente décembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Marc SANTOLINI, ingénieur, né le 21 août 1955 à Algrange, (France), demeurant à L-3813 Schifflange, 33, rue Basse.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50858, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "SOCIETE D'ETUDES ET DE CONCEPTION en abrégé SODECO S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 350 du 28 juillet 1995,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

* Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 8 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 109 du 13 février 2001, contenant notamment une refonte complète des statuts, et

* Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 13 mars 2007.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 17 décembre 2010, Madame Waltraud Elisabeth OLBERTZ, gérante de sociétés, épouse de Monsieur Marc SANTOLINI, demeurant à L-3813 Schifflange, 33, rue Basse, a cédé ses cent (100) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Associé Unique.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Monsieur Marc SANTOLINI, préqualifié, en sa qualité de gérant, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,-EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-EUR) à trente et un mille (31.000,-EUR), par la création et l'émission de sept cent quarante (740) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire aux sept cent quarante (740) parts sociales nouvellement émises et les libérer entièrement moyennant incorporation de résultats reportés à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,-EUR).

La preuve de l'existence de ces résultats reportés, couvrant l'entièreté du montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire au 31 octobre 2010.

L'Associé Unique, en sa qualité de gérant unique de la Société, confirme que lesdits résultats reportés n'ont pas été affectés respectivement distribués, et qu'ils existent encore à la date de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide:

- de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme;
- de changer la dénomination sociale de la Société en "ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A.";
- de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions, de sorte à ce que le capital social sera dorénavant représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions;

L'Associé Unique constate que:

- par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.
- la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;
- le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Rapport d'évaluation

La transformation de la Société se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 31 octobre 2010 telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises indépendant "FBK AUDIT S.à r.l.", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, conformément aux stipulations des articles 26-1 (1) et 31-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de la société à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010"

Un exemplaire de la situation active et passive de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signés "ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes.

Les STATUTS de la Société auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exécution de toutes prestations consultatives, d'assistance, de contrôle et d'expertise dans le domaine de l'ingénierie conseil en construction, ainsi que toutes activités se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

La Société peut prendre des participations dans d'autres sociétés, ayant un objet identique, similaire ou connexe au sien.

Elle pourra encore faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Schifflange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2^{ème} lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Marc SANTOLINI, préqualifié, de sa fonction de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à un (1) et nomme le prêtre Monsieur Marc SANTOLINI au fonctions d'administrateur unique, son mandats expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2016.

Huitième résolution

L'Associé Unique nomme Madame Sylvie DONDEYNE, administratrice de société, née Lille (France), le 31 juillet 1956, demeurant à L-1451 Luxembourg, 37, rue Théodore Eberhard, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SANTOLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008384/270.

(110008171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Durmington S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 135.409.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 janvier 2011 que Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011004973/15.

(110005340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Volans Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.042.

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "VOLANS INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Numéro B 119.042 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2012 du 26 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Isabel DIAS, juriste, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits,

tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable et déclaré avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) avec émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.

3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) avec émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite par l'actionnaire unique et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société d'un montant total de deux cent soixante-neuf mille euros (EUR 269.000)

L'actionnaire est ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 22 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le décembre 2010 par la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD et KLEIN, réviseurs d'entreprises à Itzig, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon clair et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données. La valeur effective de la créance d'une valeur nominale de € 269.000,00 à transformer en capital correspond à une valeur au moins égale à l'émission par la société de 2.690 actions nouvelle de valeur nominale de € 100,00 chacune".

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/655. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005263/74.

(110005178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Domus Heraclion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.516.

Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé:

DOMUS PARTICIPATIONS S.à r.l.

R.C.S. Luxembourg B 95857

7, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

du gérant:

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL

5, avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour DOMUS HERACLION

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011005689/19.

(110005675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

ZobiboZ Records, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5710 Aspelt, 48, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.970.

STATUTES

L'an deux mille onze, le six janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Yannick TORNARE, éducateur, né à Luxembourg le 30 avril 1977, demeurant à L-5710 Aspelt, 48, rue Pierre d'Aspelt.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "ZobiboZ Records".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Aspelt (Commune de Frisange).

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet:

A.- Composition, Enregistrement, Mixage et Mastering dans le domaine audio.

B.- Production ou coproduction de projets. Lancement de jeunes artistes ou de projets intégrant plusieurs artistes.

C.- Edition d'oeuvres.

D.- Achat et Vente de produits et tout genre de support servant à la promotion.

E.- Organisation de concerts et de festivals.

F.- Projets pédagogiques avec jeunes enfants ou jeunes adultes. Workshops sur base des différentes techniques existantes en la matière, tel p.ex: Djing, Cubase, Sampler, etc. ...

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille onze (31.12.2011).

Souscription et Libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Yannick TORNARE, éducateur, né à Luxembourg le 30 avril 1977, demeurant à L-5710 Aspelt, 48, rue Pierre d'Aspelt, pré-qualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Yannick TORNARE, éducateur, né à Luxembourg le 30 avril 1977, demeurant à L-5710 Aspelt, 48, rue Pierre d'Aspelt.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-5710 Aspelt, 48, rue Pierre d'Aspelt.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: Y.Tornare, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2011. Relation: EAC/2011/382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005272/103.

(110005248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.532.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Dorier Olivier, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann Shommarz, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005544/17.

(110005521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Metaprotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.225.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Pierre LENTZ continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011005886/22.

(110005697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Belron ND S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 224.323.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.238.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Belron S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 71639, represented by Me Antoine Daurel, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy, which shall remain attached to the present deed to be registered therewith, being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in Belron ND S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 156238, incorporated on 20 October 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 25 November 2010 under number 2575.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and twenty-four million three hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 224,310,500) by (i) the increase of the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to two thousand two hundred and forty-three Euro and twenty-three Euro cents (EUR 2,243.23) for a total amount of twenty-eight million twenty-seven thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 28,027,875) and (ii) the issue of eighty-seven thousand five hundred (87,500) new shares at a nominal value of two thousand two hundred and forty-three Euro and twenty-three Euro cents (EUR 2,243.23) for a total subscription price of one hundred and ninety-six million two hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 196,282,625) (together, the "Increase Amount"); payment of the Increase Amount by the contribution in kind of claims of two hundred and twenty-four million three hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 224,310,500); acknowledgment of the valuation report by the board of managers, approval of the value of two hundred and twenty-four million three hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 224,310,500) of the contribution in kind, allocation of an amount equal to (i) the increase of the nominal value of the shares and (ii) the nominal value of the new shares to the issued share capital; subscription to the shares, and consequential amendment of the first sentence of article 5.

After the above has been approved, the following resolution has been passed:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred and twenty-four million three hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 224,323,000) by an amount of two hundred and twenty-four million three hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 224,310,500) by (i) increasing the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to two thousand two hundred and forty-three Euro and twenty-three Euro cents (EUR 2,243.23) for a total amount of twenty-eight million twenty-seven thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 28,027,875) and (ii) issuing eighty-seven thousand five hundred (87,500) new shares at a nominal value of two thousand two hundred and forty-three Euro and twenty-three Euro cents (EUR 2,243.23) for a total subscription price of one hundred and ninety-six million two hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 196,282,625) to the sole shareholder for the contribution in kind of claims of a total amount of two hundred and twenty-four million three hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 224,310,500).

The sole shareholder of the Company acknowledged the report of the board of managers on the contribution in kind, the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the contribution in kind amounts to two hundred and twenty-four million three hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 224,310,500) which is equal to (i) the increase of nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to two thousand two hundred and forty-three Euro and twenty-three Euro cents (EUR 2,243.23) and (ii) the total subscription price of one hundred and ninety-six million two

hundred and eighty-two thousand six hundred and twenty-five Euro (EUR 196,282,625) of eighty-seven thousand five hundred (87,500) new shares.”

A copy of such report shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

The sole shareholder resolved to approve the valuation of the contribution in kind being two hundred and twenty-four million three hundred and ten thousand five hundred Euro (EUR 224,310,500).

Evidence of the contribution in kind to the Company and hence full payment of the Increase Amount was shown to the undersigned notary.

The sole shareholder resolved to allocate the Increase Amount as forth in the agenda.

The sole shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 to read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at two hundred and twenty-four million three hundred and twenty-three thousand Euro (EUR 224,323,000) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of two thousand two hundred and forty-three Euro and twenty-three Euro cents (EUR 2,243.23) each.”

All items on the agenda have thus been resolved on.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at € 6,900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Belron S.A., une société anonyme constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71639, représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration laquelle restera annexée au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement, étant l'associé unique et détenant la totalité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales émises dans Belron ND S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156238, constituée le 20 octobre 2010 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2575 du 25 novembre 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient la totalité des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent vingt-quatre millions trois cent dix mille cinq cents euros (EUR 224.310.500) par (i) l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1) à deux mille deux cent quarante-trois euros et vingt-trois cents (EUR 2.243,23) pour un montant total de vingt-huit millions vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 28.027.875) et (ii) l'émission de quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales à une valeur nominale de deux mille deux cent quarante-trois euros et vingt-trois cents (EUR 2.243,23) pour un prix total de souscription de cent quatre-vingt-seize millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros (EUR 196.282.625) (ensemble, le «Montant de l'Augmentation»); paiement du Montant de l'Augmentation par l'apport en nature de créances de deux cent vingt-quatre millions trois cent dix mille cinq cents euros (EUR 224.310.500); constat du rapport d'évaluation du conseil de gérance, approbation de la valeur de deux cent vingt-quatre millions trois cent dix mille cinq cents euros (EUR 224.310.500) de l'apport en nature, allocation d'un montant égal à (i) l'augmentation de la valeur nominale des nouvelles parts sociales et (ii) la valeur nominale des nouvelles parts sociales au capital social émis; souscription aux parts sociales et modification subséquente de la première phrase de l'article 5;

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été prise:

Résolution Unique

L'associé unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à deux cent vingt-quatre millions trois cent vingt-trois mille euros (EUR 224.323.000) par un montant de deux cent vingt-quatre millions trois cent dix

mille cinq cents euros (EUR 224.310.500) en (i) augmentant la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1) à deux mille deux cent quarante-trois euros et vingt-trois cents (EUR 2.243,23) pour un montant total de vingt-huit millions vingt-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 28.027.875) et (ii) émettant quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) nouvelles parts sociales à une valeur nominale de deux mille deux cent quarante-trois euros et vingt-trois cents (EUR 2.243,23) pour un prix de souscription total de cent quatre-vingt-seize millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros (EUR 196.282.625) à l'associé unique en contrepartie de l'apport en nature de créances d'un montant total de deux cent vingt-quatre millions trois cent dix mille cinq cents euros (EUR 224.310.500).

L'associé unique de la Société a constaté le rapport du conseil de gérance sur l'apport en nature, dont la conclusion a la teneur suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur de l'apport en nature s'élève à deux cent vingt-quatre millions trois cent dix mille cinq cents euros (EUR 224.310.500) qui est égale (i) à l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales d'un euro (EUR 1) à deux mille deux cent quarante-trois euros et vingt-trois cents (EUR 2.243,23) et (ii) au prix total de souscription de cent quatre-vingt-seize millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros (EUR 196.282.625) des quatre-vingt-sept mille cinq cent (87.500) nouvelles parts sociales.»

Une copie de ce rapport restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée ensemble.

L'associé unique de la Société a décidé d'approuver l'évaluation de l'apport en nature de deux cent vingt-quatre millions trois cent dix mille cinq cents euros (EUR 224.310.500).

Preuve de l'apport en nature à la Société et par là même paiement intégral du Montant de l'Augmentation a été montrée au notaire instrumentant.

L'associé unique a décidé d'allouer le Montant de l'Augmentation tel que décrit dans l'ordre du jour.

L'associé unique a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 afin qu'elle ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent vingt-quatre millions trois cent vingt-trois mille euro (EUR 224.323.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille deux cent quarante-trois euros et vingt-trois cents (EUR 2.243,23) chacune.»

Une décision a donc été prise sur chacun des points portés à l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelle que soit leur forme, qui sont à la charge de la Société suite au présent acte sont estimés à € 6.900,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Daurel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2011. Relation: EAC/2011/446. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004899/149.

(110005246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of December.

before us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WIHSA Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, of 18 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1202 of 20 December 2001 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82.572 (the "Corporation"). The articles of association of the Corporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of 1 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 805 of 19 April 2010,

The meeting is declared open at 11.10 a.m., Me Tom LOESCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gregor DALRYMPLE, director, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of two million two hundred sixty nine thousand five hundred eight-seven United States Dollars (USD 2,269,587.-) so as to reduce it from its current amount of one billion fifty-nine million three hundred forty-six thousand seven hundred nineteen US Dollars point four five seven two (USD 1,059,346,719.4572) to one billion fifty seven million seventy seven thousand one hundred thirty two US Dollars point four five seven two (USD 1,057,077,132.4572.-) by reduction of the nominal value of each share in issue from the current amount of thirty six US Dollars point nine three nine six (USD 36.9396) to an amount of thirty six US Dollars point eight six zero four five nine one one five nine zero one zero one five United States Dollars (USD 36.860459115901015) by reimbursement on each share in issue of a corresponding amount.

2. To amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

3. Miscellaneous.

(ii) That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of two million two hundred sixty nine thousand five hundred eight-seven United States Dollars (USD 2,269,587.-) so as to reduce it from its current amount of one billion fifty-nine million three hundred forty-six thousand seven hundred nineteen US Dollars point four five seven two (USD 1,059,346,719.4572) to one billion fifty seven million seventy seven thousand one hundred thirty two US Dollars point four five seven two (USD 1,057,077,132.4572.-) by reduction of the nominal value of each share in issue from the current amount of thirty six US Dollars point nine three nine six (USD 36.9396) to an amount of thirty six US Dollars point eight six zero four five nine one one five nine zero one zero one five United States Dollars (USD 36.860459115901015) by reimbursement on each share in issue of a corresponding amount.

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting resolved to amend paragraph one of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

"The subscribed capital of the Corporation is set at one billion fifty seven million seventy seven thousand one hundred thirty two point four five seven two (USD 1,057,077,132.4572.-) United States Dollars divided into twenty-eight million six hundred seventy-seven thousand eight hundred seven (28,677,807) ordinary shares with a par value of thirty six point eight six zero four five nine one one five nine zero one zero one five United States Dollars (USD 36.860459115901015) per share."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société WIHSA HOLDINGS S.A., une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1202 du 20 décembre 2001 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-82.572. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 805 du 19 avril 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Me Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent soixante neuf mille cinq cent quatre vingt sept Dollars des États-Unis (USD 2.269.587,-) afin de le réduire de son montant actuel de un milliard cinquante-neuf millions trois cent quarante-six mille sept cent dix-neuf dollars U.S. virgule quatre cinq sept deux (USD 1.059.346.719,4572), à un milliard cinquante sept million soixante dix sept mille cent trente deux Dollars des États-Unis virgule quatre cinq sept deux (USD 1.057.077.132,4572) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de trente-six dollars U.S. virgule neuf trois neuf six (USD 36,9396) à un montant de trente-six dollars U.S. virgule huit six zéro quatre cinq neuf un un cinq neuf zéro un zéro un cinq Dollars des États-Unis (USD 36,860459115901015) par remboursement sur chaque action émise d'un montant correspondant.

2 Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

3 Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants restera pareillement annexée aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux millions deux cent soixante neuf mille cinq cent quatre vingt sept Dollars des États-Unis (USD 2.269.587,-) afin de le réduire de son montant actuel de un milliard cinquante-neuf millions trois cent quarante-six mille sept cent dix-neuf virgule quatre cinq sept deux dollars U.S. (USD 1.059.346.719,4572), à un milliard cinquante sept million soixante dix sept mille cent trente deux Dollars des États-Unis virgule quatre cinq sept deux (USD 1.057.077.132,4572) par réduction de la valeur nominale de chaque action émise du montant actuel de trente-six dollars U.S. virgule neuf trois neuf six (USD 36,9396) à un montant de trente-six dollars U.S. virgule huit six zéro quatre cinq neuf un un cinq neuf zéro un zéro un cinq Dollars des États-Unis (USD 36,860459115901015) par remboursement sur chaque action émise d'un montant correspondant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. «Le capital souscrit de la Société est fixé à un milliard cinquante sept million soixante dix sept mille cent trente deux virgule quatre cinq sept deux Dollars des États-Unis (USD 1.057.077.132,4572) divisé en vingt-huit millions six cent soixante-dix-sept mille huit cent sept (28.677.807) actions d'une valeur de trente-six virgule huit six zéro quatre cinq neuf un un cinq neuf zéro un zéro un cinq Dollars des États-Unis (USD 36,860459115901015) chacune.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à trois mille euro (EUR 3.000.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.LOESCH, N.GAUZES, G.DALRYMPLE, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59173. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005267/139.

(110004897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Milton Homes & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 85.846.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 décembre 2009, enregistré à Mersch, le 18 décembre 2009, Relation: MER / 2009 / 2442, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'étude Wagener, Rukavina et Kettenmeyer sise à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2011.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011005893/18.

(110005539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

International Real Estate Holders S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 35.904.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société International Real Estate Holders S.A., que la société European Consultants (Luxembourg) S.A., dont le siège social est établi au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, s'est démise de son poste de commissaire aux comptes de la société International Real Estate Holders S.A., R.C.S., section B, no. 35904, avec effet au 22 décembre 2010.

Luxembourg, le 07 janvier 2011.

European Consultants (Luxembourg) S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011005470/15.

(110005317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Sobepart S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 1^{er} décembre 2010

- La cooptation de Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Certifié sincère et conforme

SOBEPART S.A.

F. DUMONT / A. BOULHAIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011005514/15.

(110005167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Cloud Managed Data, Société Anonyme,

(anc. Centre de Maintenance à Distance SA).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.240.

—
L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Centre de Maintenance à Distance SA, ayant son \ siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.240, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1930 du 6 août 2008,

L'assemblée est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Maître Pierre Berna avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Hoeltgen, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Sylvie SCHEER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. modification de la dénomination sociale
2. modification de l'article 1 des statuts pour le mettre en concordance avec ce qui précède
3. divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le président, et après s'être régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

II.- Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en "Cloud Managed Data".

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Cloud Managed Data"."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) euros.

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre Berna, Christophe Hoeltgen, Sylvie Scheer, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55713. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 janvier 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011005425/58.

(110005245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Arminius Peel (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.904.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Dorier Olivier, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann Shommarz, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005545/17.

(110005522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Anchor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.123.

Par lettre datée du 13 décembre 2010, la Société Waverton Group Limited a signifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Par lettre datée du 13 décembre 2010, la Société Starbrook International Limited a signifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Par lettre datée du 13 décembre 2010, la Société Birefield Holdings Limited a signifié sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour Anchor Holding SA

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2011006129/18.

(110005200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Tweedy, Browne Value Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.751.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 8 Février 2011, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

William H. Browne

Kurt Gubler

Nicolaus Bocklandt

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Ernst & Young S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Février 2011.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2011020803/19.

(110024363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Arminius Sports (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.533.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Dorier Olivier, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter Shommarz, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005546/17.

(110005523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.950,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 8 décembre 2010

L'associé unique a nommé la personne suivante comme gérant de la Société avec effet au 8 décembre 2010:

- M. Frans Henrik Kockum, né le 18 octobre 1944 à Malmö, en Suède, ayant son adresse à 36 An de Strachen, L-7362 Bofferdange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Altor II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011005568/16.

(110005711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.097.900,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.172.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 31 janvier 2011

L'Associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Laurence Quevy, née le 27 juillet 1972 à Mons, Belgique, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérante de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Marta Kozinska;
- Michael Chidiac;
- Laurence Quevy.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.à r.l.

Marta Kozinska

Gérante

Référence de publication: 2011020566/21.

(110023372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

AMT Servilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4833 Rodange, 9, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 66.440.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} décembre 2010

- Messieurs Laurent MALISAN et Roger HENRY sont reconduits dans leurs mandats d'administrateurs et d'administrateur-délégué et Messieurs Jean-Claude GELINOTTE et Patrick HENRY sont reconduits dans leurs mandats d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

- INTERAUDIT est reconduit dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005574/14.

(110005674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.914.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart Kam-Cheong, Mr Olivier Dorier, Mr Herman Schommarz, administrateurs de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005604/15.

(110005721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Nelson Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.512.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.858.

En date du 25 janvier 2011, l'associé unique Vision Capital Partners VII L.P. avec siège social au Trafalgar Court, bâtiment Les Banques, GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, a cédé 16 060 171 parts sociales de classe A, 215 537 parts sociales de classe B, 215 537 parts sociales de classe C, 215 537 parts sociales de classe D, 215 537 parts sociales de classe E, 215 537 parts sociales de classe F, 215 537 parts sociales de classe G, 215 537 parts sociales de classe H, 215 537 parts sociales de classe I et 215 537 parts sociales de classe J à Vision Capital Partners VII A L.P. avec siège social au Trafalgar Court, bâtiment Les Banques, GY1 3QL St Peter Port, Guernsey, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Vision Capital Partners VII L.P., précité, détient 58 452 329 parts sociales de classe A, 784 463 parts sociales de classe B, 784 463 parts sociales de classe C, 784 463 parts sociales de classe D, 784 463 parts sociales de classe E, 784 463 parts sociales de classe F, 784 463 parts sociales de classe G, 784 463 parts sociales de classe H, 784 463 parts sociales de classe I et 784 463 parts sociales de classe J

- Vision Capital Partners VII A L.P., détient 16 060 171 parts sociales de classe A, 215 537 parts sociales de classe B, 215 537 parts sociales de classe C, 215 537 parts sociales de classe D, 215 537 parts sociales de classe E, 215 537 parts sociales de classe F, 215 537 parts sociales de classe G, 215 537 parts sociales de classe H, 215 537 parts sociales de classe I et 215 537 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021868/25.

(110026485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Pocanto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 157.971.

STATUTS

L'an deux mille dix, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à.r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507,

représentée par son gérant Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de POCANTO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrées d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à.r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Frank Alain ROSENBAUM, demeurant à B-6760 Virton, 4, rue de la Roche;
- b) Monsieur Claude ZIMMER, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;
- c) Madame Michèle SCHMIT, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire: La société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS S.à.r.l., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2015.

- 4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

- 5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ZIMMER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2011. Relation: ECH/2011/28. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005171/185.

(110005296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

—
Extract of the resolutions taken at the Shareholders' Meeting exceptionally held on December 23rd, 2010

- The mandates of the following Directors are re-conducted for a statutory period of 6 years until the Annual General Meeting of shareholders to be held in the year 2016:

Category B Directors:

Mrs. Corinne BITTERLICH, lawyer, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Mr. Marc LIMPENS, private employee, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Category A Directors:

Mrs. Claire BENOIST, Finance Director, 41, avenue George V, F-75008 Paris

Mr. Graham HISLOP, Investment Director, 2 More London Riverside, GB - SE1 2AP London

- The mandate of the Statutory Auditor, FIN-CONTROLE S.A., 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg is re-conducted for a statutory period of 6 years until the Annual General Meeting of shareholders to be held in the year 2016.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale exceptionnellement tenue en date du 23 décembre 2010

- Les mandats des Administrateurs suivants ont été reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans:

Administrateurs B:

Mme Corinne BITTERLICH, lawyer, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

M. Marc LIMPENS, private employee, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Administrateurs A:

Mme Claire BENOIST, Finance Director, 41, avenue George V, F-75008 Paris

M. Graham HISLOP, Investment Director, 2 More London Riverside, GB - SE1 2AP London

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes, Statutory Auditor, FIN-CONTROLE S.A., 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est renouvelé pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

AUCTION EQUITYCO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011006131/33.

(110005193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Balkan Reconstruction Investment Financing S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.704.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'associé gérant commandité de la Société en date du 28 décembre 2010 que le terme de la Société a été prorogé pour une durée supplémentaire de deux (2) ans conformément à l'article 4 alinéa 2 des statuts de la Société, de sorte que le terme de la Société est prolongé jusqu'au 23 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011005611/15.

(110005615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Bassatne Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 17.188.

—
DISSOLUTION*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2010*

- L'assemblée a prononcé la fin de vie de la société et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.
- L'assemblée décide que tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans au siège de la société 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Pour BASSATNE HOLDING COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011005612/16.

(110005332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Guadarrama Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 75.079.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 25 janvier 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. Nomination de Jean-François Pierrard à la fonction d'administrateur (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg) à partir du 25 janvier 2011 et pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

2. Reconduction des mandats des administrateurs:

- Mme Michèle Berger (3 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)
 - Mr. Pierre-Alain Eggly (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)
 - Mr. Frédéric Fasel (1 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg)
 - Mr. Francisco Javier Benito Martinez (Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne)
 - Mr. Javier Claudio Benito Olalla (Samaria 12, 10° Derecha, Madrid 28009, Espagne)
 - Mr. Ignacio Aragon Ramirez de Pineda (Don Ramon de la Cruz, 23, 28001 Madrid, Espagne)
- pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

3. Reconduction du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte S.A. (560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg) pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Référence de publication: 2011021056/23.

(110025794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Crystal Sigma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.582.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la société le 20 décembre 2010

L'associé unique de la Société prend acte de la démission de Monsieur Steve van den Broek de son poste de gérant de la Société avec effet au 18 juin 2010.

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Cyrille VALLEE, né le 12 août 1977 à Thionville (France), avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011005646/15.

(110005601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.